



District de l'Aude de Football

Règlement des compétitions
U13G, U15G, U17G et U19G

MAJ : Juin 2021



Table des matières

Préambule	1
Les dispositions communes aux championnats U13G, U15G, U17G et U19G	1
Article 1 : Engagements.....	1
Article 2 : Calendrier prévisionnel	1
Article 3 : Entente et Groupements	1
Article 4 : Football Diversifié et nouvelles pratiques	1
Article 5 : Accession en Ligue	1
Article 6 : Refus d'accession en Ligue.....	2
Article 7 : Accompagnement délégué de club.....	2
Article 8 : Désignation des Arbitres	2
Article 9 : Situation imprévue.....	2
CATEGORIE U13 G	3
Article 10 : Organisation du championnat U13G – Football à 8.....	3
Article 11 : Horaires des rencontres.....	3
Article 12 : Organisation des poules.....	3
CATEGORIE U15 G	3
Article 13 : Organisation du championnat U15G – Football à 11.....	3
Article 14 : Horaires des rencontres.....	3
Article 15 : Phase préliminaire	3
Article 16 : Phase finale	4
Article 17 : Participation des joueurs	4
Article 18 : Equipes réserves	4
CATEGORIE U 17G	4
Article 19 : Championnat U17G – Football à 11.....	4
Article 20 : Horaires des rencontres.....	4
Article 21 : Phase préliminaire	5
Article 22 : Phase finale	5
Article 23 : Participation des joueurs	5
Article 24 : Equipes réserves	5
CATEGORIE U19.....	6
Article 25 : Championnat U19G – Football à 11.....	6
Article 26 : Participation des joueurs	6



Article 27 : Equipes réserves	6
COUPES ET CHALLENGES	7
Article 28 : Dénomination	7
Article 29 : Coupe U13G	7
Article 30 : Coupes U15G et U17G	8
Article 31 : Coupe U19G	8
Article 32 : Challenges LOUBATIERES et PEYTAVY	8
Article 33 - Exclusion temporaire	8

Préambule

Les dispositions du présent règlement ont pour objet de compléter les dispositions communes à tous les championnats pour ce qui concerne les différentes compétitions Jeunes masculines du District de l'Aude de Football.

La Commission des Jeunes aura la responsabilité de faire appliquer le présent règlement.

Nb : Compte tenu de l'incertitude liée au nombre d'engagements chaque saison et des réformes des compétitions des niveaux régionaux, la commission des jeunes proposera au Comité Directeur une organisation des compétitions avant le début de chaque saison.

Les dispositions communes aux championnats U13G, U15G, U17G et U19G

Article 1 : Engagements

Les dates d'engagements sont fixées par la commission des jeunes chaque fin de saison pour la saison suivante. Les clubs pourront s'inscrire grâce à un formulaire dédié.

Les clubs sont tenus d'inscrire leurs équipes dans les différentes catégories selon les délais administratifs fixés. Les équipes créées en cours de saison sont admises pour la phase suivante de la compétition et intégrées obligatoirement dans le niveau le plus bas, y compris les équipes ayant déclaré forfait dans une phase antérieure et souhaitant reprendre l'activité.

Article 2 : Calendrier prévisionnel

Les clubs sont informés des plannings prévisionnels de la saison avant le début des compétitions. A ce titre, les journées de rattrapage sont à considérer comme des journées officielles par les équipes.

Article 3 : Entente et Groupements

Les Ententes et Groupements sont autorisés à évoluer dans l'ensemble des compétitions jeunes masculines du District.

Article 4 : Football Diversifié et nouvelles pratiques

La commission en charge des compétitions jeunes proposera des dates de pratiques diversifiées au cours de la saison (Festi-foot, Futsal, Beach-soccer) et de nouvelles pratiques (E-foot, Futnet, Golf foot etc.). Elles contribuent à la bonne entente entre équipes engagées de par l'absence de compétition. Bien que ces pratiques ne soient pas comptabilisées dans le classement final des compétitions, elles n'en demeurent pas moins obligatoires.

Article 5 : Accession en Ligue

Les équipes terminant en tête de la Départementale 1 du championnat Foot à 11 seront promues au niveau régional pour la saison suivante, conformément aux modalités d'accession fixées par la Ligue Occitanie de Football, et en fonction du nombre de places attribuées.



En fonction des modalités d'organisation des compétitions de Ligue, les clubs pourront être amenés à participer à des play-offs d'accession.

Les équipes engagées en Foot à 8 ne peuvent prétendre à une accession au niveau régional.

Article 6 : Refus d'accession en Ligue

En cas de refus, les équipes suivantes seront proposées pour l'accession en suivant le classement final de la Départementale 1. Toutefois, cette démarche ne peut aller au-delà de la troisième place du classement final. Toute équipe refusant l'accession au niveau régional ne pourra ni prétendre au titre de championne, ni prétendre à l'accession au niveau régional la saison suivante.

Article 7 : Accompagnement délégué de club

Les équipes U13, U14, U15, U16, U17, U18, U19 doivent être accompagnées d'un licencié majeur du club. Mention devra être faite du nom de cet accompagnateur sur la feuille de match. Un dirigeant majeur de l'équipe à domicile assure la fonction de délégué auprès des arbitres.

Article 8 : Désignation des Arbitres

La commission des arbitres du District de l'Aude de Football est chargée de la désignation des arbitres pour l'ensemble des compétitions incluses dans le présent règlement.

Article 9 : Situation imprévue

Tous les cas non-prévus par le présent règlement seront traités par le comité directeur du District de l'Aude de Football.

CATEGORIE U13 G

Article 10 : Organisation du championnat U13G – Football à 8

La catégorie U13 s'organise en 2 ou 3 phases visant à regrouper les équipes par niveau lors de la dernière phase, en tenant compte du nombre d'équipes engagées. La première phase se jouera sous forme de critères (rencontre à 4 ou 3 équipes) et les phases suivantes en matches simples.

Article 11 : Horaires des rencontres

Les matchs se déroulent le samedi à 14h30. Cet horaire pourra être modifié à la demande des clubs selon les modalités fixées à l'article 7-2 et 7-3 des dispositions communes.

Les rencontres pourront se dérouler partiellement en nocturne sur des installations conformes et classées par la commission des terrains et des éclairages.

Article 12 : Organisation des poules

Les poules sont constituées par secteur et sur plusieurs niveaux de pratique. Les éducateurs auront le choix d'engager leur équipe en niveau 1 ou 2. Le District et/ou la commission jeunes proposera un critère de sélection à titre indicatif et afin d'aider les responsables d'équipes de leur choix.

CATEGORIE U15 G

Article 13 : Organisation du championnat U15G – Football à 11

La catégorie U15G s'organise sous forme de match unique (rencontre à 2 équipes) donnant lieu à un championnat par phases visant à regrouper les équipes par niveau lors de la dernière phase, en tenant compte du nombre d'équipes engagées.

Article 14 : Horaires des rencontres

Les matchs se déroulent le samedi à 15heures. Cet horaire pourra être modifié à la demande des clubs selon les modalités fixées à l'article 7-2 et 7-3 des dispositions communes.

Les rencontres pourront se dérouler partiellement en nocturne sur des installations conformes et classées par la commission des terrains et des éclairages.

Article 15 : Phase préliminaire

Chaque équipe sera classée, avant le début de la compétition, selon les classements obtenus en catégorie U13G et U15G lors de la saison précédente. Les compositions des poules de la Phase 1, dite « phase préliminaire », seront établies selon le classement des « têtes de série » afin de favoriser un niveau homogène des poules. Les modalités définitives d'organisation sont fixées par le comité



directeur, en lien avec les Conseillers Techniques Départementaux. Ces modalités sont communiquées aux clubs avant le début de la compétition.

Si la commission se trouve dans l'impossibilité de prendre en compte les classements de la saison précédente, les poules seront constituées par secteurs.

Article 16 : Phase finale

La poule ayant le niveau le plus élevé en dernière phase est appelée « Départementale 1 ». La suivante, « Départementale 2 » et ainsi de suite. L'équipe terminant en tête de la Départementale 1 est désignée comme étant « Championne de l'Aude U15G ». Un trophée est offert à l'équipe championne.

L'équipe terminant à la première place de la D2 est désigné Champion de l'Aude U15 D2.

Article 17 : Participation des joueurs

Les joueurs sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. Sont autorisées à participer aux matchs organisés par le District, les personnes titulaires d'une licence :

- U16F Libre
- U15G Libre
- U15F Libre
- U14G Libre
- U14F Libre
- **U13G Libre dans la limite de 3 joueurs maximum par équipe**
- **U13F Libre dans la limite de 3 joueuses maximum par équipe**

Article 18 : Equipes réserves

Les équipes engagées en championnat District sont considérées comme des équipes réserves d'un club possédant des équipes au niveau Régional ou National dans les catégories concernées.

A ce titre, la participation des joueurs en équipe réserve s'applique selon l'Article 167 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

CATEGORIE U 17G

Article 19 : Championnat U17G – Football à 11

La catégorie U17G s'organise sous forme de match unique (rencontre à 2 équipes) donnant lieu à un championnat par phases visant à regrouper les équipes par niveau lors de la dernière phase, en tenant compte du nombre d'équipes engagées.

Les matchs se déroulent le dimanche matin ou le samedi après-midi et pourront se dérouler partiellement en nocturne sur des installations conformes et classées par la commission des terrains et des éclairages.

Article 20 : Horaires des rencontres

Les horaires des rencontres U17G sont fixés le samedi à 15h00 ou le dimanche à 10h00.

Article 21 : Phase préliminaire

Chaque équipe sera classée, avant le début de la compétition, selon les classements obtenus en catégorie U15G et U17G par le club lors de la saison précédente. Les compositions des poules de la Phase 1, dite « phase préliminaire », seront établies selon le classement des « têtes de série » afin de favoriser un niveau homogène des poules. Les modalités définitives d'organisation sont fixées par le comité directeur, en lien avec les Conseillers Techniques Départementaux. Ces modalités sont communiquées aux clubs avant le début de la compétition.

Si la commission se trouve dans l'impossibilité de prendre en compte les classements de la saison précédente, les poules seront constituées par secteurs.

Article 22 : Phase finale

La poule ayant le niveau le plus élevé en dernier phase est appelée « Départementale 1 ». La suivante, « Départementale 2 » et ainsi de suite.

L'équipe terminant en tête de la Départementale 1 est désignée comme étant « Championne de l'Aude U17G ». Un trophée est offert à l'équipe championne.

L'équipe terminant à la première place de la D2 est désigné Champion de l'Aude U17 D2.

Article 23 : Participation des joueurs

Les joueurs sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Sont autorisées à participer aux compétitions U17G, les personnes titulaires d'une licence :

- U17G Libre
- U16G Libre
- **U15G Libre dans la limite de 3 joueurs maximum par équipe**

Article 24 : Equipes réserves

Les équipes engagées en championnat Départemental sont considérées comme des équipes « réserves » d'un club possédant des équipes au niveau Régional ou National dans les catégories concernées.

A ce titre, la participation des joueurs en équipe réserve s'applique selon l'Article 167 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

CATEGORIE U19

Article 25 : Championnat U19G – Football à 11

Le championnat U19 sera créé si un nombre suffisant d'équipes est engagé en début de saison. La commission des jeunes sera alors chargée de proposer au Comité Directeur une organisation et un règlement de l'épreuve.

Article 26 : Participation des joueurs

Les joueurs sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 27 : Equipes réserves

Les équipes engagées en championnat U19G sont considérées comme des équipes « réserves » d'un club possédant des équipes au niveau Ligue ou National.

Dans ce cadre, les équipes sont classées comme équipe I, II, III et ainsi de suite. A ce titre, la participation des joueurs en équipe réserve s'applique selon l'Article 167 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

COUPES ET CHALLENGES

Article 28 : Dénomination

Une coupe départementale pour chaque catégorie est organisée par le District de l'Aude de Football, selon les mêmes modalités de participation des joueurs prévues aux championnats respectifs.

Ces compétitions sont intitulées :

- « Challenge Lucien IVERN » pour les U13G
- « Challenge Pierre MOFFRE » pour les U15G,
- « Challenge Jean BASTOUL » pour les U17G,
- « Challenge Pierre CAZAUX » pour les U19G.

Les clubs ne peuvent engager plus de deux équipes en Coupe de l'Aude.

Article 29 : Coupe U13G

La phase préliminaire de la coupe U13G sera organisée en poules permettant d'obtenir seize qualifiés pour les huitièmes de finale.

A l'issue de cette phase, un tableau final sera constitué par tirage au sort à partir des huitièmes de finale. Les équipes encore qualifiées appartenant à un même club seront obligatoirement intégrées dans la même partie de tableau.

Les matches du tableau final se déroulent en matches simples avec épreuve de jonglerie pour les départager en cas d'égalité.

Jonglerie

- Chaque joueur effectuera 2 essais aux pieds (objectif 50 maxi) puis 2 essais à la tête (objectif 20)
- Pour chaque joueur on additionnera le meilleur essai aux pieds avec le meilleur essai à la tête
- Pour chaque équipe on fera le total des 8 meilleurs jongleurs.
- Pour les jongles aux pieds, le ballon doit être arrêté et au sol.
- L'équipe qui obtient le plus de jongles gagne le match en cas d'égalité sur le match.
- La gestion de la jonglerie d'une équipe sera réalisée par l'éducateur adverse.

Précisions :

- Pour la jonglerie aux pieds, le pied doit toucher le sol entre deux jongles
- Pour la jonglerie au pied, l'essai s'arrête si le ballon est touché par une autre partie du corps que les pieds.

Article 30 : Coupes U15G et U17G

Les coupes de l'Aude U17G et U15G démarreront par une phase préliminaire organisée en groupes permettant de qualifier 16 équipes.

A l'issue de cette phase préliminaire, la phase finale sera organisée par tirage au sort permettant d'obtenir un tableau final à partir de huitièmes de finale.

Les équipes encore qualifiées appartenant à un même club seront obligatoirement intégrées dans la même partie de tableau.

En cas d'égalité lors de la phase finale, les équipes sont départagées directement par une épreuve de tirs aux buts, sans procéder à des prolongations. L'équipe gagnante se verra attribuer un trophée.

Article 31 : Coupe U19G

Compte tenu du faible nombre d'équipes engagées dans cette catégorie, la commission des jeunes aura toute latitude pour proposer une organisation sportive adéquate de cette épreuve.

Il reviendra au Comité directeur de valider cette organisation.

Article 32 : Challenges LOUBATIERES et PEYTAVY

Le District de l'Aude de Football organise annuellement des compétitions de consolation appelées Challenge LOUBATIERES dans les catégories U15G et U17G et Challenge PEYTAVY dans la catégorie U13G.

Ces challenges sont réservés aux clubs possédant une équipe supérieure au niveau départemental dans les catégories concernées.

Les matches du tableau final du Challenge PEYTAVY se déroulent dans les mêmes conditions que la coupe de l'Aude U13.

Pour la saison 2021-2022, seules les équipes de niveau District éliminées avant les ¼ de finales de la Coupe de l'Aude sont reversées en Challenge LOUBATIERES.

Les matches des tableaux finaux des Challenges Loubatières se dérouleront en matches simples avec épreuve des tirs aux buts en cas d'égalité.

Les vainqueurs des challenges LOUBATIERES et PEYTAVY sont dotés d'un trophée.

Article 33 - Exclusion temporaire

Les dispositions de l'exclusion temporaire s'appliquent en compétitions de foot à 11, aux catégories jeunes, de U15 à 19.

Le règlement est disponible sur le site du District.